



Pôle Enfance, Éducation

Affaire suivie par C. ZAUG

E-mail : education@ville-bischheim.fr

03 88 18 01 22

N/Réf. : 22/08/12/CZ

Lettre aux parents des élèves des écoles maternelles et élémentaires de Bischheim

Madame, Monsieur,

La loi du 20 août 2008 impose aux Maires la mise en place d'un Service Minimum d'Accueil (SMA) lorsque **25 % au moins des enseignants d'une école ont déclaré leur intention de participer à un mouvement de grève.**

Le Service Minimum d'Accueil (SMA) comprend l'accueil des enfants le jour de la grève **sans possibilité de restauration scolaire, ni d'accueil périscolaire .**

Les enfants seront accueillis dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Saint Laurent- 2A rue Saint Laurent à Bischheim aux horaires suivants :

8h10 à 12 h 00 et 13 h 40 à 16 h 25

L'encadrement sera assuré par les animateurs du service Enfance/Éducation.

INSCRIPTIONS

Afin d'organiser et d'assurer la sécurité des enfants, les modalités ci-dessous seront à respecter :

→ l'inscription devra **OBLIGATOIREMENT se faire** :

- **la veille du jour de la grève, avant 12H**

- Par téléchargement du formulaire d'inscription sur le site de la ville (www.bischheim.alsace), à renvoyer complété et accompagné d'un courriel (adressé à education@ville-bischheim.fr) demandant l'inscription de votre enfant au SMA.

ANNULATION DU SERVICE MINIMUM

Pour information, le droit de grève s'applique également au personnel municipal. Si le mouvement est suivi par un nombre important d'agents, le Service Minimum d'Accueil ne pourra être assuré. Si tel est le cas, vous en serez informés au plus tard à 17 heures la veille du mouvement.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la ville de Bischheim au 03 88 20 83 81.

Comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Par Délégation



Bernadette GILLOT
Adjointe au Maire